

## Procès-Verbal de séance

### Séance du trois Avril deux mil vingt trois

L'an deux mil vingt-trois et le trois Avril à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes de GARIGNY sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 26

**Date de la convocation** : 27/03/2023

**Date d'affichage** : 27/03/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture le 11/04/2023

et publication ou notification du : 12/04/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VASICEK Monique

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2023008** - Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise  
**CDC2023009** - Compte administratif 2022 Budget SPANC  
**CDC2023010** - Affectation du résultat - SPANC  
**CDC2023011** - Frais de personnel du SPANC  
**CDC2023012** - Vote du Budget SPANC  
**CDC2023013** - Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise  
**CDC2023014** - Compte administratif 2022 Budget Général  
**CDC2023015** - Taxes directes locales  
**CDC2023016** - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023  
**CDC2023017** - Fixation du produit de la taxe GEMAPI  
**CDC2023018** - Subvention Herry Bambelle  
**CDC2023019** - Affectation du résultat - Budget Général  
**CDC2023020** - Vote du Budget Général  
**CDC2023021** - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Travaux des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 mars 2023 est adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

**CDC2023008 – Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**CDC2023009 – Compte administratif 2022 Budget SPANC**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF SPANC</b>						
Résultat reportés			0,00	24 435,63 €	0,00	24 435,63 €
Opération de l'exercice			73 403,84 €	63 429,50 €	73 403,84 €	63 429,50 €
TOTAUX			73 403,84 €	63 429,50 €	73 403,84 €	63 429,50 €
Résultat de clôture				14 461,29 €		14 461,29 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### CDC2023010 – Affectation du résultat - SPANC

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 9 974,34
B. Résultats antérieurs reportés	24 435,63
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)</b>	<b>14 461,29</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>0</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>14 461,29</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement F.</b>	
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>14 461,29</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2023011 – Frais de personnel du SPANC**

*Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget SPANC,*

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'un montant de 5600,00 € basé sur 4h/semaine comme inscrit au budget primitif 2023.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2023012 – Vote du Budget SPANC**

*Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget SPANC (445) 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 111 735,29EUR et en section d'investissement à 0 EUR, l'approuve à l'unanimité.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2023013 – Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise**

*Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.*

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2023014 – Compte administratif 2022 Budget Général

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultat reportés	334 091,77 €	- €	- €	107 005,28 €	- €	
Opération de l'exercice	764 324,84 €	1 064 253,29 €	976 252,55 €	974 344,23 €	1 740 577,39 €	2 038 597,52 €
Intégration OM		9 104,22 €		36 321,46 €		
Totaux	1 098 416,61 €	1 073 357,51 €	976 252,55 €	1 117 670,97 €	2 074 669,16 €	2 191 028,48 €
Résultat de clôture	25 059,10 €			141 418,42 €		116 359,32 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2023015 – Taxes directes locales

Vu le Code de Collectivités Territoriales

Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,

Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité **par 21 Pour ; 1 Contre** (DEBONO Yves) **et 8 Abstentions** (AUCLERC Thierry et son pouvoir de MOULINNEUF Christine, DELAVault André et son pouvoir de DECOUOT Jacques, METENIER Martine, PASQUÉ Jean-François, LE CAM Olivier et son pouvoir de SERVOIS Bertrand) de fixer le taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : **2,06 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **3,67 %**
- Taxe d'habitation additionnelle : **2,69 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **3,57 %**

A la majorité (pour : 21 ; contre : 1 ; abstentions : 8)

### **CDC2023016 – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023**

*Compte tenu des prévisions de dépenses et recettes du service, et afin d'assurer l'équilibre financier de la compétence, la commission finance estime que ce taux doit être diminué pour atteindre la somme demandée par le SICTREM de Baugy.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de 15,64 % pour l'année 2023*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2023017 – Fixation du produit de la taxe GEMAPI**

*Le Président de la Communauté de Communes expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.*

*Le Conseil Communautaire prend connaissance du tableau de répartition transmis par le SIRVAA fourni en annexe,*

*Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, majorité ou pas,*

**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 18 274,92 €.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A la majorité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

### **CDC2023018 – Subvention Herry Bambelle**

*M. Le Président indique que suite à la prise de compétence petite enfance, enfance et jeunesse il appartient désormais à la CDC de prendre en charge la subvention pour l'association Herry Bambelle.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'allouer, une subvention de 7 500 € à l'association Herry Bambelle.*

*Les crédits seront inscrits au budget 2023.*

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

### **CDC2023019 – Affectation du résultat - Budget Général**

*Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 908,32
B. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	143 326,74
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)</b>	<b>141 418,42</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 25 059,10
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>25 059,10</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>141 418,42</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement</b>	<b>25 059,10</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>116 359,32</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2023020 – Vote du Budget Général***

*Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget général de la Communauté de Commune (444) 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 161 245,14 EUR et en section d'investissement à 203 454,92 EUR, l'approuve à la majorité par **21 Pour ; 3 Contre** (DEBONO Yves, DELAVault André et son pouvoir de DECOUT Jacques) et **6 Abstentions** (AUCLERC Thierry et son pouvoir de MOULINNEUF Christine, METENIER Martine, PASQUÉ Jean-François, LE CAM Olivier et son pouvoir de SERVOIS Bertrand).*

A la majorité (pour : 21 ; contre : 3 ; abstentions : 6)

### ***CDC2023021 – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Travaux des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois***

*Dans le prolongement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur la période 2019-2022 des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, l'Etablissement Public Loire (EPL) s'est positionné pour assurer l'animation de la construction du PAPI travaux s'étalant sur la période 2023 -2029.*

Les actions retenues sur notre territoire sont :

Libellé de l'action	Budget par année (en € TTC)							Budget total (en € TTC)
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023-2029
<b>Axe 0</b>								
Animation et suivi de la mise en oeuvre du PAPI (1,5 ETP/an)	1 195,88 €	2 391,75 €	2 391,75 €	2 391,75 €	2 391,75 €	2 391,75 €	1 195,88 €	14 350,51 €
<b>Axe 1</b>								
Enquête perception du risque		381,43 €			381,43 €		380,00 €	1 142,86 €
Evènement de sensibilisation		571,43 €						571,43 €
Sorites découvertes/artistiques					1 142,86 €		1 142,86 €	2 285,71 €
Formation équipes municipales					1 000,00 €			1 000,00 €
Exercice sur table					571,43 €			571,43 €
								- €
Sensibilisation agricole								- €
Sensibilisation acteurs bâtiment								- €
Sensibilisation acteurs tourisme								- €
Plaquettes thématiques			228,57 €	228,57 €	228,57 €	457,14 €		1 142,86 €
Livret pédagogique		428,57 €						428,57 €
Vidéo motion design			428,57 €	428,57 €				857,14 €
								- €
RDC		500,00 €						500,00 €
Visualisation PHEC				500,00 €	500,00 €			1 000,00 €
Accompagnement à la réalisation, l'actualisation des DICRIM, et l'impression de documents d'information préventive		223,00 €	223,00 €	223,00 €	223,00 €	223,00 €		1 115,00 €
<b>TOTAL</b>	- €	2 104,43 €	880,14 €	1 380,14 €	4 047,29 €	680,14 €	1 522,86 €	10 615,00 €



Axe 5								
Diag logement			545,00 €	545,00 €	545,00 €	545,00 €	540,00 €	2720,00 €
								- €
Autodiag activités économiques		119,13 €	89,35 €	89,35 €	89,35 €	89,35 €		476,53 €
Diag Bât public				3 125,00 €				3125,00 €
Autodiag patrimoine		142,86 €			142,86 €			285,71 €
Vulnérabilité réseaux								- €
Déchets post-inondation		714,29 €	1 428,57 €	714,29 €				2857,14 €
Travaux logement								- €
								- €
<b>TOTAL</b>	- €	976,28 €	2 062,92 €	4 473,64 €	777,21 €	634,35 €	540,00 €	9464,39 €

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût global
<b>TOTAL</b>	1 195,88 €	5 472,46 €	5 334,82 €	8 245,53 €	7 216,24 €	3 706,24 €	540,00 €	34429,90 €

Le conseil Communautaire, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve** l'adhésion de de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise au PAPI travaux pour la période 2023-2029 avec la participation financière aux actions ci-dessus dans les limites financières indiquées.
- Autorise** le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### Question diverses

Pour information, le bureau des syndicats recrute une secrétaire à 25h/semaine pour pallier au prochain départ en retraite de la secrétaire en poste. La procédure de recrutement est gérée par le CDG 18. Il est proposé de compléter ce poste à raison de 10h/semaine pour atteindre un temps plein.

Séance levée à: 20:30

En CDC, le 15/04/2023

Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,  
Mme VASICEK Monique

